

# **Motion**

**(1504)**

## **engageant le Conseil d'Etat à orienter les Transports publics genevois (TPG) sur le financement des prochains contrats de prestations**

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève  
considérant:

que les recettes des TPG budgétisées dans le cadre du contrat de prestations 2003-2006 présentent une augmentation de taux plus importante de la contribution de l'Etat que celle du produit des transports

invite le Conseil d'Etat

à exiger des Transports publics genevois que les budgets du contrat de prestations 2007-2010 présentent un taux de contributions de l'Etat ne dépassant pas 50 % des produits totaux.